

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 6/2016

**Projet de budget pour
l'année 2017**

Lavey, le 9 novembre 2016

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2017.

Préambule

Le vote du budget est un moment clé de la vie communale, dans le sens où il fixe le cadre financier de la Municipalité pour toute une année. Un élément omis dans le cadre du budget n'aura que peu de chances de se voir réaliser ou devra faire l'objet d'un préavis particulier.

Bien que l'équilibre du budget ne soit pas fondamentalement bouleversé, on peut constater une tendance haussière des charges récurrentes. Ce point fait l'objet d'un développement particulier dans le présent préavis.

Néanmoins, et suite à plusieurs exercices bénéficiaires, la commune peut encore s'appuyer sur un coussin de liquidités confortable qui n'a pas vocation à être thésaurisé dans son entier. Dans ce contexte, des dépenses ponctuelles peuvent être engagées sans compromettre d'aucune manière la santé financière de la commune. L'essentiel est, pour la Municipalité, de maîtriser ses charges fixes sur le long terme.

Bases légales

Conformément à l'article 18, al. 2 du règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2017 se récapitule comme suit :

	Budget 2017	Budget 2016 (indicatif)	Comptes 2015 (indicatif)
Recettes	3'801'900	3'710'210	3'992'851
Dépenses	-3'685'930	-3'559'940	-3'247'573
Excédent de recettes (marge d'autofinancement)	115'970	150'270	745'278
Amortissements	-162'300	-130'355	-113'238
Versements aux réserves	-232'900	-234'000	-348'267
Prélèvements aux réserves	4'000	26'000	51'323
Déficit prévu	-275'230	-188'085	335'096*

*bénéfice

Points particuliers

Certains postes nécessitent des explications particulières, que ce soit sur l'ampleur des variations ou au niveau de l'intention politique.

1. Traitement (43.3011 et 352.3011)

Ces deux postes réunis reflètent l'engagement d'un employé communal à 80% pour les services de voirie et de conciergerie.

La conjonction de plusieurs motifs a conduit la Municipalité à envisager cet engagement.

- a. En 2016, les deux personnes en place ont rencontré des problèmes de santé ayant nécessité une interruption de travail de longue durée mais qui auraient pu avoir des effets plus définitifs encore. Cela a mis en lumière une certaine vulnérabilité de nos équipes par rapport à ce type d'événements.
- b. L'armée va abandonner ses installations de Dailly en 2018. Actuellement, elle réalise les travaux d'entretien courant sur les routes des hauts de la commune, lesquels à l'avenir incomberont en partie à la Commune.
- c. Pour des raisons de sécurité, certaines tâches nécessitent d'être accomplies à deux. La Municipalité fait le constat que les employés communaux ne fonctionnent pas toujours dans des conditions de sécurité optimale.
- d. Le service de voirie fonctionne actuellement sur un mode de « priorité » (l'urgent est fait en premier, parfois au détriment d'autres tâches). L'engagement d'un employé permettra d'obtenir une meilleure uniformité du service de voirie au sein des zones du village.
- e. Les dépenses pour l'entretien des routes entrent dans le cadre des dépenses thématiques de la péréquation financière intercommunale. A ce titre, la commune touchera une participation au salaire versé. Par contre, les règles péréquatives étant révisées actuellement, il est difficile d'en estimer le montant. Par ailleurs, les calculs définitifs s'effectuant sur la base des comptes définitifs, la première compensation interviendra en 2018.
- f. M. Mudry, lors de son engagement à durée déterminée, s'est d'emblée fait remarquer par ses capacités d'adaptation, son dynamisme et son sens de l'initiative. La perspective de pouvoir s'attacher sur la durée les services d'un employé fiable est également entrée en ligne de compte.
- g. Les deux employés en poste pourront faire valoir leur droit à la retraite dans les 4 ans à venir. La municipalité aura donc prochainement l'occasion de revoir ses choix, sans préteriter l'un ou l'autre de ses employés.

2. Participation à l'enseignement secondaire- St-Maurice (compte 52.3522.3)

Pour l'année scolaire 2016/2017 la taxe passe de Fr. 4'483.- à Fr. 5'448.- par élève. Mentionnons que le coût unitaire d'un élève dépend des coûts à absorber et du nombre d'élèves. En effet, à coûts constants, des classes moins remplies signifient des coûts plus élevés par élève. C'est ce phénomène qui nous touche en 2017 mais dont la durée devrait être temporaire du fait de la démographie.

3. Honoraires et frais juridiques (10.3185)

Bien que l'accueil et la qualité se soient sensiblement améliorés, le changement de tenancier de l'épicerie de Lavey n'a pas eu l'effet escompté au niveau de la fréquentation de ce commerce, si bien que sa viabilité n'est toujours pas démontrée. La Municipalité souhaite mener auprès de la population une étude de marché professionnelle qui permettra de mesurer le potentiel effectif de ce commerce et, le cas échéant, d'orienter l'offre du magasin pour la rapprocher des besoins de ses clients. Cette étude, dont le coût avoisinera les Fr. 10'000.-, portera entre autres sur l'assortiment, les prix, la concurrence et les attentes des clients potentiels.

4. Variations importantes

Certains gros postes impactent l'équilibre entre les charges et les recettes. Les tableaux ci-après reprennent les variations les plus importantes en comparaison avec le budget 2016. Ils donnent une clé de lecture supplémentaire aux éléments présents dans le préavis. Les explications sur ces tableaux figurent dans les annexes.

Augmentations de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2016	Budget 2017	Ecart 2016-2017
52.3522.3	Participation à l'enseignement – St.Maurice	122 000	165 000	43 000
32.3189	Frais facturés par des tiers	245 000	270 000	25 000
352.3011	Traitement du concierge	77 500	100 900	23 400
43.3011	Traitement	77 500	100 900	23 400
354.3141	Entretien du bâtiment	5 000	25 000	20 000
10.3185	Honoraires et frais juridiques	10 000	25 000	15 000
45.3188	Frais enlèvement ordures ménagères	100 000	115 000	15 000
22.3529	Alimentation du fonds de péréquation	357 000	369 000	12 000
33.3141	Entretien des chalets	10 000	25 000	15 000
71.3199	AJE	86 500	97 400	10 900
81.3144	Entretien normal du réseau	25 000	35 000	10 000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements)				212'700

Diminutions de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2016	Budget 2017	Ecart 2016-2017
65.3521	Participation aux frais CSI	40 000	10 000	-30 000
66.3154	Entretien des installations	23 000	1 000	-22 000
65.3013	Soldes	150 000	130 000	-20 000
352.3141	Entretien du bâtiment	30 000	10 000	-20 000
11.3650	Aide et dons divers	30 000	10 000	-20 000
353.3223	Intérêts dette à long terme	20 000	3 500	-16 500
354.3223	Intérêts dette à long terme	14 500	2 000	-12 500
44.3145	Entretien parcs et cimetière	20 000	10 000	-10 000
32.3146.1	Entretien routes forestières	15 000	5 000	-10 000
Total des variations les plus importantes				-161 000

Augmentation de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2016	Budget 2017	Ecart 2016-2017
45.4342	Taxe élimination ordures ménagères	-110 960	-147 900	36'940
21.4011	Impôt sur le bénéfice net	-100 000	-130 000	30 000
81.4351	Produit de la vente de l'eau	-125 000	-140 000	15 000
22.4520	Retour du fonds de péréquation	-482 000	-494 000	12 000
21.4020	Impôt foncier	-165 000	-175 000	10 000
Total des variations les plus importantes				103 940

Diminution de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2016	Budget 2017	Ecart 2016-2017
66.4819	Prélèvement à la réserve	-23 000	-1 000	-22 000
45.4342.1	Ventes sacs et plombs	-60 000	-40 000	-20 000
65.4521	Participation de communes aux frais SDIS	-110 000	-90 000	-20 000
21.4001	Impôt sur le revenu	-1 030 000	-1 020 000	-10 000
Total des variations les plus importantes				-72 000

Ces tableaux montrent que peu d'éléments sont du ressort exclusif de la Municipalité. Il s'agit pour l'essentiel d'évolutions conjoncturelles et légales/réglementaires. Il faut également mentionner que l'estimation des recettes fiscales a été établie de manière prudente.

Investissements

Le tableau des investissements doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision. Il se présente comme suit :

Préavis no	Investissements projetés	Montant
06/2009	Participation au capital de la future société AGEPP SA	Fr. 500'000.-
22/2015	Mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex	Fr. 2'110'000.-
9/2015	Etude pour le plan général d'affectation	Fr. 105'000.-
10/2015	Etude pour l'aménagement urbain	Fr. 60'000.-
7/2016 (9/2013)	Rénovation des églises	Fr. 405'000.-
20/2015	Approvisionnement en eau d'Eslex	Fr. 360'000.-
21/2015	Concept Bois-noir	Fr. 330'000.-

D'autres dépenses sont envisagées et feront l'objet de préavis. En l'état, il n'est pas possible d'articuler des chiffres. Mentionnons :

- Mise aux normes de l'éclairage public et remise en état des installations électriques
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau de Lavey-les-Bains

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 6/2016 du 9 novembre 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2017 tel que présenté.

Adopté en séance de la Municipalité le 12 novembre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Yvan Ponnaz  Mentor Citaku

The image shows the official seal of the Municipality of Lavey-Morcles. It is an oval-shaped emblem with a central shield. The shield features a crown at the top, a banner with the motto 'LIBERTÉ ET PATRIE', and a smaller shield below. The words 'CANTON' and 'VAUD' are on either side of the shield. The outer border of the seal contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'LAVEY-MORCLES' at the bottom, separated by two small stars.